



ZONE DE DISTRIBUTION : NUITS SUR ARMANCON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 472 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE LA DOUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement au chlore Votre réseau alimente 393 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « Syndicat des Eaux du Tonnerrois ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SET »	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 357 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</td><td> Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,7 NFU </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022	NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 357 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L	TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,7 NFU
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022																
NITRATES	A Bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 357 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L																
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité																
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,7 NFU																

Quelques conseils

TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
--	--

Édité le 20/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.